

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2019

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 1978)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC40

présenté par
M. Garcia, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 66, substituer aux mots :

« de distribution de presse agréées »,

les mots :

« agréées de distribution de la presse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.